

Le CESE a rendu ses préconisations sur l'efficacité énergétique : un gisement d'économies, un objectif prioritaire

VIE DE L'ASSEMBLÉE

PUBLIÉE LE 10/01/2013

Saisine liée : [EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : UN GISEMENT D'ÉCONOMIES ; UN OBJECTIF PRIORITAIRE](#)

Séances plénières des 8 et 9 janvier 2013

Avis présenté par Mme [Anne de Bethencourt](#) et M. [Jacky Chorin](#) au nom de la [Section des activités économiques](#) présidée par M. [Jean-Louis Schilansky](#).

L'efficacité énergétique se définit comme une consommation en énergie moindre pour le même service rendu.

Elle a accompli de notables progrès par l'effet de la technologie, de la hausse des prix et de la sensibilisation au gaspillage. Trop souvent considérée comme une contrainte, l'efficacité énergétique constitue pourtant **la première source d'énergie domestique à l'horizon 2020**.

L'efficacité énergétique est ou sera - selon la volonté des acteurs, des pouvoirs publics et de la société toute entière - un marché clé du futur et une filière créatrice d'innovation.

Tout y invite : l'obligation de réduire par 4 les émissions de gaz à effet de serre, la nouvelle directive européenne efficacité énergétique à transcrire, l'augmentation prévisible du prix de l'énergie, la présence en France de leaders industriels et d'un important secteur artisanal dans ce domaine.

L'ambition en matière d'efficacité énergétique implique :

au niveau communautaire que l'objectif de 20% d'économies d'énergie à l'horizon 2020 devienne contraignant;

au niveau français, que les politiques publiques d'efficacité énergétique s'inscrivent dans une vision à long terme, s'appuient sur les acquis du Grenelle de l'Environnement et évitent tout contre signal qui affaiblirait la progression des efforts.

Résultats du vote : 149 pour, 3 contre, 16 abstention

L'avis est en ligne ici dans "[travaux publiés](#)"